

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement du chemin de la Place à Chassieu, d'une parcelle de terrain de 3 mètres carrés dépendant d'une propriété située au numéro 19 de ladite voie et appartenant à monsieur Spiegelhalter.

L'intéressé a consenti à céder gracieusement la parcelle en cause ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est présenté.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais notariés, évalués à 2 000 F, seront prélevés sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,